

Vomir ou tout casser ? L'assassin du gendarme Mélanie Lemée en liberté !

écrit par Christine Tasin | 20 juillet 2023

Mort de la gendarme Mélanie Lemée en Lot-et-Garonne en 2020 : le suspect remis en liberté sous bracelet électronique

► Âgé de 29 ans, il est poursuivi pour avoir forcé un barrage et mortellement percuté la militaire alors qu'il était drogué et sans permis



Mort de la gendarme Mélanie Lemée en Lot-et-Garonne en 2020 : le suspect remis en liberté sous bracelet électronique

► Âgé de 29 ans, il est poursuivi pour avoir forcé un barrage et mortellement percuté la militaire alors qu'il était drogué et sans permis



3 ans de détention provisoire... c'est ce que coûte l'assassinat d'un gendarme.

3 ans de détention provisoire... c'est ce que coûte l'assassinat d'un gendarme, quand, circonstances aggravantes, en circulant sans permis et sous l'emprise de stupéfiants.

Ah ! Ils peuvent rigoler les Nahel, et penser que tout leur est permis, y compris de redémarrer quand ils sont interpellés.

Ah ! Ils peuvent rigoler les assassins de Léa, Laura, Maurane, Sarah, Samuel Paty et l'immense cohorte de nos jeunes à qui ils ont arraché la vie et penser qu'ils peuvent torturer, poignarder, tuer... ils ne feront pas beaucoup de prison. Voire pas du tout, avec l'excuse du prétendu

déséquilibre psy. Tout leur est permis. Y compris d'émigrer chez nous malgré leur état psychique dû vraisemblablement pour partie à l'inceste, malgré le coran qui rend fou.

Entendez-vous le cri de tous ces parents qui ont perdu leurs petits et qui connaissent l'enfer sur terre quand les ordures, les assassins, en prison font la fête la nuit du Bataclan et ensuite sont chez eux, nourris aux frais de la princesse, un bracelet au pied ? Quant aux avocats qui plastronnent, je veux bien qu'ils aient fait leur métier, ils pourraient au moins par décence la fermer, en toute humilité.

Notre vengeance sera terrible et j'espère voir cela avant de mourir.

Yassine E-A, 29 ans, soupçonné d'avoir mortellement percuté la gendarme Mélanie Lemée, âgée de 25 ans, en 2020 dans le Lot-et-Garonne, va être placé sous surveillance électronique après avoir passé près d'un millier de jours en détention provisoire, selon la décision de la chambre de l'instruction de la cour d'appel d'Agen, annoncée ce mercredi. L'homme sera hébergé chez un proche en région parisienne d'après Sud Ouest.

Mis en examen pour « homicide volontaire aggravé » après avoir forcé un barrage routier à Port-Sainte-Marie, Yassine E-A a toujours affirmé avoir percuté accidentellement la gendarme. Au moment du drame, il circulait sans permis et sous l'empire de stupéfiants.

La décision de la justice a été saluée par les avocats du mis en cause, Mes Édouard Martial et Victor Casellas. Ces derniers estiment, auprès de Sud Ouest, qu'il s'agit d'une décision « conformément à la loi » et « parfaitement juste », n'y voyant « aucun élément venant pointer le risque d'une particulière gravité pour la sécurité des personnes et des biens, pas davantage concernant le risque de réitération et au regard de garanties de représentation solides ».

Cette décision de la justice a été saluée par les avocats du mis en cause. Ces derniers estiment, auprès de nos confrères, qu'il s'agit d'une décision « conformément à la loi » et « parfaitement juste ». Mes Édouard Martial et Victor Casellas, ont ajouté devant la chambre de l'instruction de la cour d'appel d'Agen qu'il n'y avait « aucun élément venant pointer le risque d'une particulière gravité pour la sécurité des personnes et des biens, pas davantage concernant le risque de réitération et au regard de garanties de représentation solides ».

De nouvelles expertises en cours

Dans cette enquête, de nouvelles expertises ont été ordonnées en janvier dernier. Elles visent à éclaircir de nombreux points cruciaux, notamment la vitesse à laquelle le suspect est arrivé lorsqu'il a tué la militaire et dans quelles conditions précises le drame est survenu. Un collègue d'experts a été chargé par la chambre de l'instruction de la cour d'appel d'étudier ces points et doit rendre son rapport avant la fin de l'année. Selon la défense, la question de la qualification reste entière, étant convaincue qu'il s'agit d'un homicide involontaire aggravé.

La victime, Mélanie Lemée, était une gendarme et judokate émérite de 25 ans, très appréciée par ses collègues. Un hommage national [lui avait été rendu à Bordeaux](#), en présence du ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, qui était venu sur place au lendemain du drame. La caserne Valence a été renommée en l'honneur de Mélanie Lemée.

<https://actu17.fr/justice/mort-de-la-gendarme-melanie-lemee-en-lot-et-garonne-le-suspect-remis-en-liberte.html>